

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Sud Luberon

Séance du 20 novembre 2025

Date de convocation : 7 novembre 2025
Date d'affichage : 7 novembre 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 28
Nombre de voix exprimé : 34

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt novembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Mirabeau, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Objet de la délibération n°2025-118
Accord de principe relatif au projet d'acquisition de la parcelle cadastrée A1069 sur la
commune de Cucuron afin de réaliser une crèche intercommunale**

Rapporteur : Rose-Marie DUMONTIER

Présents :

Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Geneviève JEAN, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Eve MAUREL, Mylène GARCIN, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Nathalie LEBOUC, Pierre AUZOIS, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTÉ, Mariane DOMEIZEL, Bernadette VITALE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN, Josianne MAURIN.

Procurations :

Jean-Marc BRABANT donne procuration à Marc JAUBERT,
Joëlle RICHAUD donne procuration à Alain GOUIRAND,
Jean-Louis ROBERT donne procuration à Richard ROUZET,
Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA,
Jacques DECUIGNIERES donne procuration à Bernadette VITALE,
Franck LAROCHE donne procuration à Romain BRETTÉ

Absents et excusés :

Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Emma LEON, Alain DE VILLEBONNE, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON

Madame Bernadette VITALE est nommée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-1 et L 2121-12,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 1111-1,
Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes,

Considérant ce qui suit :

Il est rappelé au Conseil communautaire que depuis le 31 décembre 2004, la compétence « crèches et relais assistantes maternelles d'intérêt communautaire » a été transférée à la Communauté de communes Luberon Durance (nouvellement COTELUB).

Il existe, depuis plusieurs années, une crèche sur la commune de Cucuron se situant Route du Vieux Château, dans le centre-ancien du village.

Au regard, de sa localisation au cœur du centre ancien, la crèche actuelle entraîne une problématique de stationnement et d'accessibilité pour les usagers, sans oublier la vétusté des bâtiments.

Afin de disposer du foncier nécessaire pour la construction d'une nouvelle crèche intercommunale sur la commune de Cucuron, il apparaît nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée A1069, d'une contenance de 8 038 m², sise Chemin de la Roque, se situant en zone Up (secteur réservé aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif) du Plan Local d'Urbanisme de la collectivité.

L'acquisition se ferait à un prix de 150 000,00 € + frais de notaire.

Ainsi, il est demandé au Conseil communautaire de débattre sur l'opportunité d'acquérir cette parcelle.

Le conseil communautaire où cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'émettre** un avis favorable à l'acquisition de la parcelle cadastrée A1069, sise Chemin de la Roque, d'une contenance de 8 038 m², à un prix de 150 000,00 €, hors frais de notaire et d'enregistrement,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous les documents et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance
Bernadette VITALE

Le Président
Robert TCHOBOROVITCH

